

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS****Communauté de communes Ambert Livradois Forez****DECISION n°2025-101****Demande de subvention LEADER– pour la structuration d'une filière viande locale sur le territoire d'Ambert Livradois Forez – phase 1**

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2 en date du 21 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment celle de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour les opérations inscrites au budget ou pour financer le fonctionnement des services intercommunaux,

Considérant la stratégie de développement de l'abattoir intercommunal 2025-2023, validée en Conseil communautaire du 20 février 2025 ;

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Agriculture et la Forêt présente le projet de création d'une filière viande locale.

L'abattoir intercommunal d'Ambert Livradois Forez est un opérateur de proximité, multi espèces, certifié "Agriculture Biologique" et géré, depuis le 1^{er} janvier 2022, en régie directe par Ambert Livradois Forez. De lourds travaux ont été réalisés depuis et ont permis la mise aux normes et la modernisation de l'équipement. L'outil a réouvert ses portes début septembre et il faut à présent lui trouver un rythme d'activité soutenu pour tendre vers un équilibre économique.

En parallèle, depuis 2020, la Communauté de communes, dans le cadre de son Projet "A TABLE ! Mangeons bien, jetons moins" accompagne la restauration collective afin de développer leur approvisionnement en produits locaux et de qualité. Dans ce cadre, une expérimentation est menée dans les prochaines semaines avec 8 établissements afin de cuisiner un repas à partir de viande bio et locale abattue et découpée à l'abattoir d'Ambert

De façon plus large, ces objectifs sont intégrés dans le Programme Alimentaire Territorial du Grand Clermont et du Parc Livradois-Forez dans lequel la collectivité est partie prenante et dont l'abattoir d'Ambert s'inscrit pleinement

Les objectifs du projet sont multiples :

- Relancer une dynamique autour de l'abattoir et assurer la pérennité de l'outil,
- Permettre aux éleveurs de développer de nouveaux débouchés,
- Favoriser une alimentation de proximité en particulier à travers la restauration collective,
- Déployer des pratiques d'élevage vertueuses sur le territoire,
- Plus généralement, diversifier et stimuler une filière de qualité pour l'élevage et la viande locale.

Le plan d'actions projeté est le suivant :

- **Prestation "Amont"** : Un prestataire sera retenu pour accompagner la CC à animer et mobiliser les éleveurs afin de créer une dynamique collective. Il identifiera et sondera les éleveurs (AB et conventionnels) et proposera des formations à l'amélioration des pratiques.



- **Prestation "Restauration collective"** : Un prestataire sera retenu afin de poursuivre l'animation du collectif de cuisinier.es "A TABLE !" pour travailler sur l'organisation des approvisionnements en viande locale. Sa mission comportera également un volet de formation des cuisinier.es et de mise en relation avec les éleveurs.
- **Prestation "Logistique"** : Une des actions prioritaires de ce projet consiste à la création d'une solution logistique d'intermédiaire depuis les éleveurs, l'abattoir et l'atelier de découpe vers les différents débouchés. Un prestataire sera choisi pour trouver les débouchés locaux, les développer et les organiser. Sa mission s'attachera à recenser les besoins, étudier la faisabilité technique et chiffrer les investissements éventuellement nécessaires. La dernière phase de cette mission présentera des préconisations économiques et organisationnelles qui permettront ensuite de développer une structure adaptée.
- **Agents de la collectivité** : deux agents de la CC (le directeur de l'abattoir et la responsable du service agriculture & Forêt) s'impliqueront dans ce travail à chaque étape ainsi que dans le suivi et la gouvernance de ce dossier. Ce temps de travail est estimé à 40 jours de travail par agent (soit 320 heures/agent).

Le Parc Livradois Forez accompagnera techniquement la CC dans la phase de mobilisation des éleveurs, la gouvernance et le suivi du projet notamment.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 1er octobre 2025,

M. le Président de la communauté de communes

DECIDE

Article 1 : de déposer une demande de financement LEADER et de présenter le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Prestations "Amont" et "Restauration collective"	14 950, 00 €	LEADER (80%)	62 643,65 €
Prestation "Logistique"	35 000,00 €	Autofinancement ALF	15 660,91 €
Temps agents ALF	23 628,80 €		
Forfait Frais agents ALF	4 725,76 €		
TOTAL HT	78 304,56 €	TOTAL	78 304,56 €

Article 2 : Cette décision sera inscrite au registre du Président ouvert à cet effet. Un extrait sera publié sur le site internet de la Communauté de communes. Expédition en sera adressée à Madame la Sous-préfète.

Fait à AMBERT, le 1^{er} octobre 2025

Le Président,
Daniel FORESTIER



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.